

✧ DOSSIER DE CANDIDATURE ✧

ÉCO-DÉLÉGUÉS **ACCOMPAGNEMENT 2023-2024**

Après une année d'expérimentation menée en 2021-2022 auprès de l'ensemble des collèges et lycées du Médoc, et avec l'aide du CESCii, le Parc vous propose désormais des interventions sur deux ans pour accompagner vos éco-délégués dans leurs actions.

Coordonnées de l'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél :

Mail :

Direction (nom, prénom) :

Référent du dossier de candidature

Nom, prénom :

Fonction :

Tél :

Mail :

Les éco-délégués au sein de votre établissement

Avez-vous d'ores et déjà identifié, au sein de votre établissement, la personne référente des éco-délégués ?

Oui

Non

Si oui, merci de préciser ses coordonnées :

Nom, prénom :

Fonction :

Tél :

Mail :

L'établissement a-t-il prévu de dégager un budget spécifique pour soutenir les actions menées par les éco-délégués ?

Oui

Non

Si oui, pourriez-vous préciser le montant prévisionnel de cette enveloppe ?

Déclaration sur l'honneur

L'établissement s'engage à organiser l'élection de 5 éco-délégués par niveau, élus pour un mandat de 2 ans.

L'établissement s'engage à ne pas imposer aux jeunes élus les actions mises en place par les éco-délégués.

Les éco-délégués doivent pouvoir porter une action qui les anime et leur tient à coeur. Cette étape est incontournable dans la coordination de projet puisqu'il leur faudra identifier un besoin inhérent à l'établissement, aux élèves et à l'équipe pédagogique avant d'imaginer une réponse adaptée et réalisable à ce besoin.

Les éco-délégués devront toutefois présenter leur projet, son rétroplanning et son budget prévisionnel à la direction, qui validera ou non

Une fois le projet validé, l'établissement s'engage à tout mettre en oeuvre pour le mener à terme.

A

le

Signature

